



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du trois octobre 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Sonia GILBERT,

Pouvoirs : Sonia GILBERT pouvoir à Marilyne POYARD

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Gisèle PIEGAY

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025
- **Délibération** : Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal
- **Délibération** : Tarifs communaux
- **Délibération** : Clôture et dissolution du budget annexe de la Zone Artisanale de Bel Air
- **Délibération** : Garantie de l'emprunt de Deux Fleuves Rhône Habitat pour la Maison Grange

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 18 septembre 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Gisèle PIEGAY est nommée secrétaire de séance

N°2025--52 : Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Monsieur le Maire expose que les insertions publicitaires au bulletin municipal annuel permettent de réduire de près de moitié le coût du bulletin.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés sur la commune de Larajasse :
 - ¼ de page : 70 €
 - 1/10 de page : 55 €
- Pour les entreprises, artisans ou autres installés hors du territoire communal :
 - ¼ de page : 125 €
 - 1/10 de page : 80 €

Une majoration de 16 € est également demandée pour les professionnels qui désirent insérer une publicité pour la première fois ou lorsque le visuel est modifié (logo, texte ou autre). Ces étapes demandent un temps supplémentaire au graphiste.

Une confirmation de la part du prestataire actuel est en attente afin de vérifier si cette majoration est toujours d'actualité.

La délibération sera adaptée en fonction de cette réponse.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

N°2025-53 : Tarifs communaux à compter du 01/01/2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

CIMETIERE

Concession	durée 15 ans	durée 30 ans
1 place 2 m x 1 m	120,00 €	240,00 €
2 places 2 m x 2 m	200,00 €	400,00 €
Colombarium	300,00 €	500,00 €

Monsieur le Maire précise que l'encaissement des concessions et colombariums est réparti comme suit : 1/3 sur le budget CCAS - 2/3 sur le budget communal

Jardin du souvenir – plaque	20 €
-----------------------------	------

INSTALLATION COMMERCES AMBULANTS

Au vu des tarifs d'EDF qui ont augmentés, il est proposé d'augmenter le tarif d'utilisation de l'électricité

mètre linéaire	1 €
utilisation électricité	3 € par jour

TERRASSE COMMERCIALE

Après échanges entre les conseillers, il est proposé de modifier le tarif et de généraliser pour toutes les terrasses liées à un commerce de la Commune

Occupation pour terrasse commerciale à proximité du commerce Soumis à autorisation du Maire	GRATUIT
--	----------------

LOCATION MATERIEL

Il est proposé de diminuer le tarif de location des chaises

Praticables (unité) – usage uniquement intérieur	5 €
--	-----

Gratuit pour les locataires de la salle polyvalente Non réservable si salle polyvalente louée	
Chaises du pôle d'animation (unité)	0,20 €

SALLES DES REUNIONS

Associations de Larajasse	Gratuit
---------------------------	---------

La commission JSRA, au vu de l'examen des dépenses et des recettes du pôle d'animation, propose de ne pas augmenter les tarifs de réservation. Il convient cependant de mettre à jour la délibération en enlevant les cautions pour les associations et de rajouter la gratuité de la salle accordée pour la fête des classes annuelle et la soirée du 13 juillet.

POLE D'ANIMATION

Salle	Salle Culturelle	1/2 Salle Polyvalente	Salle Polyvalente
Capacité	220 personnes	1100 personnes	1430 personnes
Repas du Midi (maxi 22h00)			
Habitants de la commune	220	350	520
Extérieurs	330	520	770
Journée / Soirée			
Habitants de la commune	330	520	780
Extérieurs	500	780	1200
Extension au lendemain			
Habitants de la commune	170	190	285
Extérieurs	250	300	440
Vins d'honneur / Vente de fleurs			
Habitants de la commune	170	220	330
Extérieurs	250	330	500
Bals			
Associations communales uniquement (1 par an par association)	300	450	450
Manifestations associatives			
Associations communales	190	250	370
Manifestations non lucratives en journée	80	110	170
Extérieures	280	370	550
Don du sang	Exonération	Exonération	Exonération
Association des classes – la fête des classes annuelle	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Soirée du 13 juillet	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Journée Sportive			
Associations communales	/	50	70
Extérieures	/	80	100
Divers			
Frais de chauffage			
Associations	Inclus	70	125
Particuliers	Inclus	180	350
Utilisation des cuisines	140	140	140
Chambre froide cuisines uniquement	60	60	60
Modalités de Paiement / Particuliers & Associations Extérieures			
Arrhes	30% à la réservation	30% à la réservation	30% à la réservation

Solde	A la remise des clefs	A la remise des clefs	A la remise des clefs
Caution	1 000 €	2 000 €	2 000 €
Modalités de Paiement / Associations Communales			
Arrhes	Néant	Néant	Néant
Solde	A l'occupation	A l'occupation	A l'occupation
Caution	Pas de caution	Pas de caution	Pas de caution

Régis GUINAND présente le récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement du pôle d'animation :

Dépenses diverses	Montants
Eau	1 978,01 €
Electricité	11 487,53 €
Combustibles (gaz)	21 737,54 €
Location citerne	360,00 €
Produits d'entretien	2 255,16 €
Autres matières et fournitures	949,78 €
Entretien de bâtiment	4 164,85 €
Entretien autres biens mobiliers	528,52 €
Maintenances	1 394,45 €
Téléphonie	1 038,48 €
Redevance ordures ménagères	765,00 €
Assurances	3 476,00 €
Frais de personnel	14 823,32 €
TOTAL DES DEPENSES du Pôle d'animation	64 958,64 €

Recettes diverses	Montants
Remboursement sinistres	470,00 €
Locations	27 934,50 €
TOTAL DES RECETTES du Pôle d'animation	28 404,50 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

N°2025-54 : Clôture et dissolution du budget annexe zone Artisanale Bel Air

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de clôturer le budget annexe de la zone artisanale de Bel Air. La clôture définitive interviendrait au 31 décembre 2025.

Aucune écriture n'est effectuée depuis plusieurs années sur ce budget.

De plus, la zone est entièrement finalisée, les derniers travaux de voirie ayant été réalisés cette année.

Après une rencontre avec M Bitonti, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, qui a permis de déterminer la procédure à suivre pour la clôture de ce budget annexe, Monsieur le Maire précise qu'après passation de l'ensemble des écritures susvisées (essentiellement en interne au sein de

DGFIP), celles-ci seront remontées dans le budget principal et la reprise des résultats sera intégrée au budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

N°2025- 55 : Garantie d'emprunt pour Deux Fleuves Rhône Habitat pour la construction du bâtiment de la Résidence Séniors – Maison Grange

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n°2022-56 du 15/12/2022 approuvant la convention de co-maitrise d'ouvrage unique avec l'OPAC, concernant la réalisation de logement sociaux et l'intégration d'une salle de réunion communale pour la Résidence Séniors,
- ainsi que sa délibération n°2023-65 du 14/12/2023 concernant l'accord de principe pour la garantie d'emprunt pour l'OPAC pour la construction de ce bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que Deux Fleuves Rhône Habitat sollicite la garantie à hauteur de 50% des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération. Le Département du Rhône est sollicité en parallèle pour garantir les 50 % restant.

En contrepartie, la collectivité bénéficie d'un droit de réservation de logements.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Contrat de prêt	N°176099
Souscrit par	Deux Fleuves Rhône Habitat
Auprès de	La Caisse des Dépôts et Consignations
Montant maximum	694 237 €
Durée totale du prêt	40 ou 50 ans en fonction de la ligne de prêt
Echéance	Annuelle

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Mairie de Larajasse s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il convient de garantir à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 694 237,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 176099 constitué de 7 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 347 118,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat sera joint en annexe de la délibération.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Remarque de Gilles BROSSARD : aucune demande de solvabilité n'a été demandée par les banques. Ce qui peut être surprenant.

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Décorations de Noël : en cours de réflexion pour un renouvellement de quelques-unes

- Dégel : le point a été fait en commission voirie afin de préparer cette nouvelle saison hivernale
- Services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Arrêt de travail d'un agent
 - Brigades nature : Intervention d'1 journée pour l'entretien de la butte du stade avec une équipe spéciale de cordiste. Une autre journée sera nécessaire.
- Commission économie : Christine DENIS
 - Marché des créateurs : Préparation et installation de la salle le 18/10 en fin de journée : besoin de volontaires
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Commission finances ce samedi
- Patrick CHILLET :
 - Chauffage : changement d'entreprise de maintenance (Idex) et de fournisseur de bois (Coforêt) suite au lancement d'appel d'offres par le Syder : une réorganisation est à mettre en place avec les nouveaux prestataires
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Retour sur la journée du patrimoine du 21/09, qui à cause du mauvais temps a finalement eu lieu dans l'église de l'Aubépin. De nouveaux remerciements sont adressés aux bénévoles qui ont créé des maquettes spécifiquement pour cette journée
- CCAS : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Très beau moment lors du repas des aînés, même si moins de monde par rapport aux nombres d'invités
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Journée anniversaire le 8 novembre pour les 40 ans du centre social archipel : bal folk ; bal des enfants, animations (maquillage, jeux, cirque, jonglerie, ...)
- Solidarité active : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Rappel du BUSS qui sillonne les Monts du Lyonnais avec des permanences d'infirmier, psychologue et travailleur social. Il a un rôle de coordination entre les différentes spécialités médicales et peut ainsi orienter les usagers au mieux.
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Résidence seniors : presque terminée, reste les abords à finaliser
 - Une réunion est à prévoir avec les futurs utilisateurs
 - Travaux en cours de l'appartement de l'épicerie
 - City stade : les 2 terrains sont prêts à recevoir les pelouses synthétiques (à partir du 20/10) et ensuite les équipements sportifs. Une remarque est apportée sur la réfection du grillage qui pourrait être à réaliser en même temps.
 - Colonnes enterrées : le site de Larajasse est prêt, celui de l'Aubépin sera préparé la semaine prochaine pour une pose des colonnes semaine 43
 - Chantier de voirie : information de l'enfouissement de réseaux pour le Siemly aux lieux dit le Machizaud, la Jasserandière et le Montparet
- Commission école : Compte rendu par Claude GOY
 - Cantine : manque 2 bénévoles.

- Travaux à l'école : quelques nouveaux travaux ont été sollicités par le corps enseignant
- Nouvelle organisation du périscolaire : fonctionne bien pour l'instant
- BAFA : souci d'ordre administratif pour l'agent concerné pour valider le stage pratique sur les jours effectués dans le cadre de son poste
- Commission communication : Compte rendu par Claude GOY
 - Bulletin municipal : articles à rendre avant le 03/11. Réflexion sur les personnes à mettre à l'honneur.
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Chapelle de la Salette : proposition d'acquérir une partie du terrain du voisin pour agrandir, d'environ 70 m², l'espace autour de la chapelle. Coûts à anticiper : géomètre, enregistrement aux domaines, notaire et achat du terrain. Les conseillers municipaux y sont plutôt favorables, à condition que le prix d'achat soit inférieur au tarif du terrain à construire.
 - Avenant au bail de la maison de retraite : Date à fixer avec le notaire car les travaux ne seront pas commencés au 30/10, comme le prévoit le nouveau bail. Il convient donc de signer un avenant pour repousser la date de début des travaux jusqu'au 01/06/2026.
 - Entretien des croix : proposition de réparer la croix retrouvée du 765 Route de St Pierre + retrouvé la croix de la Salette à récupérer chez un particulier
 - Vierge de la cour du soleil couchant qui est tombée : réflexion sur son remplacement
 - Echanges sur l'achat d'un nouveau tracteur en remplacement pour les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



La secrétaire de séance

Gisèle PIEGAY



Publié le

